Ami du Clergé du 17 juillet 1930

Deuxième partie : # PRÉDICATION

SOMMAIRE

Cours de prônes sur le Décalogue. — XLII. La détraction, 417.
Cinq minutes d'Evangile. — XXXVIII. *8e Dim. après la Pentecôte :* La richesse, 419.
Les Litanies de S. Joseph. — XIX. *Gardien des vierges :* Le protecteur des vierges, 420.
Pour la bénédiction d'une église. — Ce qu'est une église, 422.
La prédication des choses qui nous entourent. — 54. Les maisons, 425. — 55. Les étoiles, 426. — 56. Le lion, 427.
Lectures sur sainte Jeanne d'Arc. — XIII. Septième interrogatoire secret, 429 — XIV. Huitième interrogatoire secret, 431.

COURS DE PRONES SUR LE DÉCALOGUE

XLII

LA DÉTRACTION

Mes frères,

Le huitième commandement nous défend de nuire au prochain en le trompant par le mensonge. Il nous défend également de nuire à sa réputation par la calomnie, la médisance, les rapports vrais ou faux et par les jugements téméraires.

I

La *calomnie* est un mensonge par lequel on attribue au prochain des défauts qu'il n'a pas ou des fautes qu'il n'a pas commises.

On ne se rend pas coupable de ce péché seulement quand on invente de toutes pièces le mal dont on l'accuse, mais encore lorsqu'on exagère ses fautes ou ses défauts, lorsque sans motif on interprète en mauvaise part ses paroles ou ses actions, lorsqu'on nie ses qualités et le bien qu'il a fait, lorsqu'on les diminue, et enfin chaque fois que par des paroles ou des écrits mensongers, des procédés injurieux, on amoindrit l'estime à laquelle il a droit.

La calomnie est de sa nature un péché mortel. Elle blesse à la fois la vérité, puisqu'elle est un mensonge, la charité, puisqu'elle est inspirée par la haine du prochain et le désir de lui nuire, et la justice, puisqu'elle lui ravit sa réputation qui est un bien très précieux. Elle n'est vénielle que s'il y a légèreté de matière, inadvertance ou manque de réflexion chez celui qui s'en rend coupable.

La *médisance* est la manifestation injuste d'un défaut caché ou d'une faute secrète. Elle est, comme la calomnie, une faute grave, aussi S. Paul la range-t-il parmi celles qui excluent du ciel : « Les médisants, écrit-il aux Corinthiens, ne posséderont pas le Royaume des cieux. » (I Cor., VI, 10).

Défaut caché ou faute secrète, ai-je dit. Si cet élément fait défaut, si le mal dévoilé est notoire, il n'y a pas de péché à en parler : on n'enlève pas, en effet, au prochain sa réputation, puisqu'il l'a déjà perdue.

Une faute peut être notoire de trois façons. Elle est de notoriété *juridique*, si celui qui l'a commise a été pour cette raison condamné par les tribunaux. Dans ce premier cas, la faute peut être révélée sans injustice : d'une part le condamné a perdu le droit à sa réputation ; de l'autre, la punition encourue n'excitera une crainte salutaire que si elle est connue. Toutefois, on pécherait contre la charité si par haine ou par vengeance on révélait cette faute à ceux qui l'ignorent.

La notoriété de *fait* a lieu quand un acte a été accompli devant un grand nombre de témoins ; la notoriété de *réputation* existe quand, par suite de l'indiscrétion, un fait est parvenu à la connaissance de toute une communauté, de tout un village, de toute une ville. Dans ces deux derniers cas, on ne pèche pas en parlant d'une faute à ceux qui l'ignorent, parce qu'elle ne peut manquer d'être connue d'eux un peu plus tôt ou un peu plus tard.

La médisance est la manifestation *injuste* d'une faute ou d'un défaut cachés. L'injustice n'existe plus quand cette révélation est exigée par l'intérêt public, afin d'empêcher ce qui serait nuisible à la religion ou à l'Etat, par l'intérêt du prochain, pour le préserver d'un danger ou d'un dommage, par notre intérêt personnel, quand il nous faut demander conseil ou secours à quelqu'un ou nous justifier d'une fausse accusation. Elle peut même être conforme à l'intérêt du coupable, pour son amendement et sa conversion.

Dans tous ces cas la diffamation n'est pas injuste, car le droit qu'a le coupable à sa réputation cède devant celui des innocents à ne pas être lésés.

Les *rapports* sont des confidences par lesquelles on révèle à quelqu'un ce qu'un autre a fait ou dit contre lui, dans le but de semer la discorde et de brouiller les familles. Ils sont vrais ou faux et constituent par conséquent des médisances ou des calomnies. Comme ces deux péchés, ils détruisent la réputation du prochain, mais, de plus, ils détruisent l'amitié et le bon accord qui sont, eux aussi, des biens extrêmement précieux. Aussi Dieu a-t-il en abomination ceux qui s'en rendent coupables. « Il y a six choses que hait le Seigneur, dit le Sage, et son âme déteste particulièrement la septième. » Or cette septième est le péché de celui qui, par ses rapports médisants ou calomnieux, « sème la discorde entre frères. » (Prov., VI, 16).

Le *jugement téméraire,* enfin, est le péché qui consiste à juger mal du prochain ou à le soupçonner défavorablement sans raison suffisante. Quoique intérieure, Dieu défend sévèrement cette faute : « Ne jugez pas, dit-il, et vous ne serez pas jugés. » (Math., VII, 1). « Qui êtes-vous, écrivait S. Paul aux Romains, pour oser juger les autres ? C'est à Dieu seul qu'il appartient de juger et c'est ce qu'il fera pour chacun de nous lorsque nous comparaîtrons devant son tribunal. » (Rom., XIV, 10). Comme les péchés précédents, le jugement téméraire blesse la charité et la justice : la charité, car nous devons aimer le prochain comme nous-mêmes, or nous se-

rions peinés d'apprendre qu'on nous juge mal ; la justice, car chacun a droit à l'estime des autres tant qu'il n'a rien fait pour la perdre.

Les jugements, les soupçons défavorables touchant le prochain ne sont cependant pas toujours coupables : ainsi en est-il lorsque notre prochain fournit de justes motifs de penser mal de lui, lorsqu'ils ne font que traverser l'esprit sans qu'on s'y arrête, lorsqu'ils sont inspirés par la prudence à l'égard des inconnus ou des étrangers, ou enfin lorsqu'ils sont commandés par la sollicitude que doivent avoir les supérieurs touchant la conduite de leurs inférieurs. Il faut savoir soupçonner le mal pour le prévenir, et il serait bien à désirer que les parents soupçonnent un peu plus les dangers qui menacent leurs enfants, les fautes qu'ils commettent à leur insu. Plût à Dieu qu'ils n'aient point en leur vertu une confiance aussi aveugle !

II

Lorsqu'on a nui à la réputation du prochain, il faut s'en confesser, mais non d'une manière vague et générale, comme on le fait trop souvent. Combien se contentent de dire qu'ils ont mal parlé du prochain, sans rien préciser ! Ce mal était-il vrai ou faux ? Ils omettent de le dire et cependant, dans le premier cas, ils ont commis une médisance, dans le second une calomnie, ce qui est tout différent. Ce mal était-il grave ou léger ? a-t-il été dit devant une ou deux personnes, ou bien devant un grand nombre ? était-il connu ou ne l'était-il pas ? a-t-il causé un dommage considérable au prochain dans sa réputation, voire même dans ses intérêts matériels, ou bien ne lui a-t-il causé qu'un tort insignifiant ? l'a-t-on dénigré par étourderie et simple démangeaison de parler, ou bien l'a-t-on fait par méchanceté et avec le désir de lui nuire ? Voilà autant de circonstances qui modifient singulièrement la gravité du péché et qu'il est nécessaire de déclarer en confession, si on veut que celle-ci soit intègre.

Mais se confesser d'avoir diffamé son prochain ne suffit pas : il faut encore réparer le tort qu'on lui a causé et c'est là de beaucoup le plus difficile.

Si vous l'avez diffamé par des calomnies, c'est-à-dire des accusations mensongères, il vous faut rétracter ces accusations, alors même qu'il en résulterait quelque dommage pour vous. Vous devez de plus le dédommager de toutes les pertes qu'il a subies de votre fait.

Si vous l'avez diffamé par des médisances, vous ne pouvez rétracter le mal que vous avez dit de lui, puisque ce mal est vrai, mais vous pouvez, du moins, en atténuer l'effet malheureux. Vous pouvez dire, par exemple, que vous avez eu tort de parler comme vous l'avez fait, que vous vous êtes trompé, que vous avez injustement dénigré cette personne. Tout cela est vrai. Vous avez, en effet, violé à son égard les lois de la justice en lui enlevant contre tout droit sa réputation et cela a été de votre part un grand tort, une grave erreur.

Ce que vous pouvez surtout, c'est en dire du bien, de façon à neutraliser les effets pernicieux de votre médisance. Nul n'est si mauvais qu'on ne puisse lui trouver quelques bonnes qualités et relever quelque bien à son actif. Si vous avez dit d'une personne tout le mal que vous en saviez, dites-en donc tout le bien que vous en connaissez. Si vous avez publié ce qui pouvait la faire mépriser, publiez avec plus de zèle encore ce qui peut lui gagner ou lui reconquérir l'estime. Malgré vos efforts, vous ne réparerez peut-être pas tout le tort que vous lui avez fait, car on croit plus volontiers, hélas ! le mal que le bien ; vous ne pourrez pas, surtout, atteindre toutes les personnes aux oreilles de qui sont parvenues vos calomnies et vos médisances. Vous aurez du moins fait ce qui est en vous pour en diminuer les effets déplorables.

III

On pèche lorsqu'on se rend coupable de médisance et de calomnie ; on pèche également lorsqu'on les écoute.

Ecouter la médisance et la calomnie avec plaisir, être heureux d'entendre révéler les défauts d'autrui ou ses fautes est d'abord un péché contre la charité, laquelle, dit S. Paul, « est bienveillante pour autrui, ne pense point de mal de lui, ne se réjouit pas de ses fautes : *Charitas benigna est,... non cogitat malum, non gaudet super iniquitate.* » (I Cor., XIII, 4-5). C'est en même temps un péché contre la justice, car prêter une oreille complaisante à la médisance ou à la calomnie, c'est l'encourager. Il y aurait certainement bien moins de médisants s'il n'y avait pas tant de personnes disposées à les écouter. C'est ce qui faisait dire à S. Bernard : « Je ne sais lequel est le plus coupable, de celui qui profère la médisance ou de celui qui l'écoute ; l'un a le démon sur les lèvres, c'est vrai, mais l'autre l'a dans les oreilles. »

Que doit-on donc faire lorsqu'on entend mal parler du prochain ? Il faut distinguer. Si ceux qui dénigrent les autres sont vos enfants, vos domestiques, vos ouvriers, vos inférieurs à un titre quelconque, vous devez user de l'autorité que vous avez sur eux pour leur imposer silence, sinon vous serez responsables du mal qu'ils diront et feront. Vous en serez responsables devant Dieu, vous en serez également responsables devant les personnes diffamées qui, informées de votre coupable silence, le considéreront avec raison comme une confirmation du mal qu'on a dit d'elles.

Si ceux que vous entendez médire sont vos égaux, laissez-leur entendre aimablement que leur discours peu charitable vous déplaît ; prenez, si vous le pouvez, la défense des personnes attaquées, qui vous en sauront bon gré ; amenez la conversation sur un autre sujet ; faites, en un mot, ce que vous voudriez qu'on fît pour vous si c'était votre réputation qui fût attaquée.

Vous ne pouvez agir de même lorsque ceux qui vous parlent sont vos supérieurs ; vous pouvez du moins, par votre réserve et votre silence, ne pas les encourager et ne pas vous rendre complices de la faute qu'ils commettent. Il n'en faut pas plus, souvent, pour arrêter les médisants, car, dit l'Esprit-Saint, de même que le vent du nord arrête la pluie

prête à tomber, ainsi un visage grave et sévère, un air de contrariété et de déplaisir suffit pour fermer la bouche au détracteur (Prov., xxv, 23).

* *

Vous le voyez, nuire à la réputation du prochain par paroles est un péché grave, et il a bien raison, le proverbe qui affirme qu'un coup de langue est pire qu'un coup de lance, car la détraction fait presque toujours trois victimes d'un seul coup. Elle enlève la vie de l'âme à ceux qui la profèrent et à ceux qui l'écoutent complaisamment, elle prive de la vie civile celui dont on déchire la réputation. Evitons donc ce péché qui rend ceux qui le commettent odieux à Dieu : « *detractores Dei odibiles* » (Rom., I, 30) et les fait détester des hommes : « *abominatio hominum detractor.* » (Prov., XXIV, 9). Surveillons notre langue et ne parlons jamais du prochain qu'avec réflexion, prudence et charité. Ainsi soit-il.

CINQ MINUTES D'EVANGILE

XXXVIII

8e Dimanche après la Pentecôte

LA RICHESSE

Voici le tableau que traçait de notre société, il y a longtemps déjà, un écrivain célèbre. Il semble écrit d'hier, tant la convenance est frappante, et il est bon de méditer ces vérités, quoique exprimées un peu durement, et de se demander, chacun en notre conscience, ce qu'il y a à réformer dans notre conduite et même dans nos appréciations sur les biens matériels de cette vie.

« Les hommes d'aujourd'hui, disait-il, sont façonnés aux doctrines de l'égoïsme et de la cupidité : ils concentrent toute leur force, toute leur activité sur les questions de lucre. Quelle est donc la base de notre société ? quel est le caractère dominant de nos mœurs ? L'argent. A qui attribue-t-on la considération et les honneurs ? A l'argent. La probité, la vertu, l'intelligence, l'instruction, le travail, les services rendus, le mérite réel, ce n'est point là ce dont on tient surtout compte. Aux yeux du monde, l'argent seul crée un droit, donne une capacité, fait enfin l'homme complet. On a installé un dogme nouveau, inouï, celui de la souveraineté de l'argent. Quoi d'étonnant que la soif de l'argent soit devenue si ardente, puisque l'argent résume tout : bonheur, puissance, considération, mérite ? L'argent remplace tout ; son influence s'est glissée partout, et semblable à ces acides qui rongent les métaux les plus durs, il a dissous tous les éléments de la famille. L'idée matérielle s'appuie avec une pesanteur de plomb sur tous les cœurs, et les jouissances terrestres sont devenues la religion des hommes. Où est donc la main qui opérera la résurrection sociale ? » (L. Veuillot, *Libres-Penseurs*, p. 446).

I

La main qui opérera cette résurrection et nous guérira des maux dont souffrent et la société et les individus, c'est la main de celui qui a dit dans l'Evangile cette parole que vous venez d'entendre : « Faites-vous des amis avec les richesses injustes, afin que, quand vous viendrez à manquer, ils vous reçoivent dans les tabernacles éternels. »

Notre-Seigneur, en tenant ce langage, nous marque d'abord l'estime que nous devons faire des richesses et des biens matériels. Or, m. f., cette estime est exagérée, et nos idées sur ce point sont plus ou moins erronées.

Sans doute, les biens de ce monde ne sont point à dédaigner, et le Créateur les ayant mis à la disposition de l'homme, l'homme par conséquent n'agit point mal en s'efforçant de les acquérir. Le Sauveur, en disant anathème aux riches, ne les a point condamnés par cela seul qu'ils sont riches, mais bien plutôt parce qu'ils font de la richesse leur dieu et n'en usent point comme le veut la Providence. Lui-même en a fait usage, et nous lisons dans l'Evangile que le collège apostolique disposait de certaines ressources, dont l'administration était confiée à l'infâme Judas. L'Eglise fait de même, et vous savez les appels souvent répétés qu'elle fait à votre charité pour subvenir aux besoins matériels du culte, à l'entretien des œuvres catholiques et au développement de ses institutions dans les diverses parties du monde. Aussi n'y a-t-il rien de ridicule et d'insensé comme les déclamations qui sortent parfois des lèvres chrétiennes à l'adresse des riches, déclamations et récriminations qui ont l'audace de prétendre s'appuyer sur l'enseignement de l'Evangile lui-même. Ceux-là montrent seulement leur basse jalousie, et le désir mal déguisé qu'ils ont d'être eux-mêmes favorisés de la fortune.

Ce qui est blâmable, m. f., c'est moins la richesse que le cas qu'on en fait. Elle est un instrument, un moyen, et non point le but suprême de l'homme. L'homme doit chercher à l'obtenir pour se procurer le nécessaire et les jouissances licites, pour subvenir aux besoins de ceux dont il a la charge, pour faire du bien aux siens et à ses semblables. Mais si la Providence lui mesure les moyens d'existence avec parcimonie, il doit se rappeler que ces biens sont éphémères, qu'ils ne constituent pas la dignité de l'homme et qu'il y a plus de grandeur d'âme à savoir s'en passer qu'à pouvoir en user avec largesse. Il doit se rappeler enfin qu'il est fait pour de plus grands biens, à l'obtention desquels les biens terrestres sont souvent un obstacle, et que la richesse qu'il doit ambitionner par-dessus tout et avant tout, c'est la vertu, l'accomplissement de la loi de Dieu, et finalement l'immortalité bienheureuse, le ciel, et que le ciel ne s'achète point par l'argent.

II

Le croyant doit surtout donner l'exemple, en faisant des richesses un usage chrétien, car les actes sont la preuve la plus efficace de la réalité et du sérieux des convictions, bien qu'il puisse se faire que, tout en ayant des idées parfaitement justes, on n'ait pas le courage de les mettre en pratique.

Or quel est trop souvent l'usage que nous faisons des richesses, des ressources considérables ou res-

treintes que Dieu met à notre disposition ? Une fois la part faite au nécessaire, comment employons-nous les biens temporels ? N'est-ce pas, m. f., trop uniquement pour augmenter la somme de nos jouissances, de nos plaisirs matériels et des honneurs humains ?

Nous ne comptons guère avec la dépense, il faut bien le reconnaître, quand il s'agit du luxe et du superflu, et il est bon, pour nous éclairer sur ce que Dieu pense de notre conduite, de nous rappeler à ce sujet la parole de l'Evangile : « Faites-vous des amis avec l'argent de l'iniquité, » c'est-à-dire faites le bien avec ce que vous possédez, donnez largement et soulagez toutes les misères que vous pourrez. Car si vous le pouvez, vous le devez. La richesse est notre bien, sans doute, mais il y a un maître au-dessus du maître que nous sommes, et qui exige qu'avant tout nous cherchions à procurer sa gloire, à sanctifier nos âmes et à soulager nos frères, en pratiquant le détachement et en faisant de réels sacrifices.

Nous, catholiques, savons-nous toujours faire ces sacrifices dans la mesure, avec l'esprit et l'unité d'action que Dieu demande de nous ? Le Sauveur nous apprend que les impies nous surpassent sous ce rapport, et que les enfants du siècle, dans leur génération, sont plus prudents que les fils de la lumière. C'est un reproche qu'à cette heure nous méritons bien.

Ayons donc pour le bien le même dévouement que les méchants pour le mal. Nous aurons sur eux cet avantage immense que nos aumônes se multiplieront en mérites aux yeux de Dieu, et que nous serons des chrétiens dignes de ce nom. Un écrivain disait naguère au sujet des Américains catholiques qu'ils sont catholiques jusqu'au fond de la bourse, ce qui, en définitive, ajoutait-il, est encore la suprême épreuve de la foi.

Si nous ne pouvons imiter leurs largesses, ayons du moins de semblables sentiments, et malgré les répugnances et les hésitations, sachons faire notre devoir, nous rappelant, pour nous encourager, que nos actes de charité sont autant d'amis que nous nous ménageons près du souverain Juge, qui plaideront notre cause à l'heure de la mort et ne serviront pas peu, c'est la promesse de Jésus-Christ, à nous faire entrer dans les tabernacles éternels.

LES LITANIES DE SAINT JOSEPH

XIX

Gardien des vierges, priez pour nous

LE PROTECTEUR DES VIERGES

S. Joseph mérite ce titre : il est tout désigné pour ce patronage auguste. Qui en douterait, quand on sait à quel degré sublime il fut vierge lui-même ? Le lis que la tradition lui a, à cause de cela, donné pour blason, le lis immaculé qu'il tient en main, n'a cessé, dans son cœur, dans son âme et dans sa vie, de refléchir sa blancheur. Il a été jugé digne, par Dieu même, de veiller sur les premières années de la Pureté éternelle incarnée sous son toit et d'être le « chaste gardien de la Vierge ». Il a tout ce qu'il faut pour protéger cette fleur délicate de la virginité, éclose, épanouie au milieu de tant de bourrasques qui la couvrent de poussière ou de boue, et risquent à chaque instant de la ternir ou de la flétrir !...

I

Nous avons déjà longuement parlé de la virginité de S. Joseph, en particulier quand nous nous sommes arrêtés à la v^e^ invocation de ses Litanies. Nous n'y reviendrons ici que pour laisser la parole à des voix plus autorisées : celles des Pères et des Docteurs.

« Les Docteurs catholiques, écrit Isidore de Lille, n'hésitent pas aujourd'hui à décerner à S. Joseph l'auréole de la virginité, d'abord parce qu'ils regardent comme une vérité démontrée que ce grand saint fut vierge d'esprit et de corps, par vœu et par état, ensuite parce qu'il fut le premier à suivre et à imiter la Reine des vierges... [1] » Et il en rappelle la raison suivante, qui est classique : « La fleur des vertus chrétiennes n'a pas dû manquer à S. Joseph. Celui que la divine Providence avait destiné à être, aux yeux des hommes, le protecteur de la Vierge immaculée, Mère de Dieu, ne devait-il pas briller de l'éclat de cette vertu délicate et sublime qui mérite de fixer les regards des vierges et l'admiration des hommes ? »

Ainsi pensent, en effet, les Pères, ceux de l'Eglise latine comme ceux de l'Eglise grecque. Donnons ici quelques textes.

C'est S. Jérôme qui affirme que « non seulement Marie, mais Joseph même est resté vierge ».

C'est S. Augustin qui s'écrie, dans une de ses homélies : « Conservez, ô Joseph, avec Marie, votre épouse, la plus inviolable virginité... C'est en gardant la virginité que Marie, dans sa chair, devient la Mère du Christ ; mais vous méritez aussi d'être appelé le père du Sauveur par l'amour de la chasteté et l'honneur de la virginité. Réjouissez-vous donc, ô Joseph, qui, par le mérite de la virginité, avez vécu d'une manière angélique avec votre épouse et avez été ainsi nommé, à juste titre, père du Sauveur [2]. »

Si nous interrogeons l'Eglise grecque, nous entendons S. Jean Chrysostome affirmer que S. Joseph était « pur de toute corruption », et S. Jean Damascène proclamer, en langage imagé, que Joseph vécut avec Marie dans la plus belle virginité.

S. Pierre Damien écrit quelque part : « Non seulement la Mère fut vierge, mais encore, telle est la foi de l'Eglise, celui qui fut regardé comme son père était vierge également » ; et S. Bernard, comparant les deux Joseph, celui de l'Ancien Testament avec celui du Nouveau, s'écrie, dans un de ses admirables sermons : « Rappelez-vous le patriarche de ce nom qui fut vendu en Egypte ; non seulement il portait le même nom, mais encore il eut sa chasteté, son innocence et sa grâce ».

[1] *Somme sur le Bienh. Saint-Joseph*, iv^e^ partie, ch. 4.
[2] Hom. sur la Nativité.

S. Joseph mérite donc, par son exemple, d'être constitué le gardien de tous ceux et de toutes celles qui, ici-bas, veulent conserver la sainte virginité.

II

« Gardien des vierges, » Joseph a reçu sous son patronage tous ces adolescents, jeunes gens et jeunes filles, qui doivent rester purs, pour se préparer, suivant leur vocation, au mariage ou au célibat.

Et Dieu sait s'ils ont besoin d'être « gardés, » tous, et davantage encore toutes !

La virginité ! fleur très sainte et très belle, qu'aiment à contempler et à respirer le ciel, qui connaît et savoure tant de sainteté et de beauté, et aussi la terre, malgré sa corruption et ses vilenies. Mais fleur extrêmement délicate, sensible à tous les vents, que le moindre grain de poussière, disions-nous, peut salir ou flétrir !

Hélas ! aujourd'hui, chez combien de jeunes gens qui s'efféminent, chez combien de jeunes filles surtout qui, même au prix de leur vertu, se « garçonnisent, » cette fleur de la virginité garde-t-elle encore toute sa beauté et tout son parfum ?

Sous le fallacieux et niais prétexte d'être de son temps et d'agir comme les autres, — même si ce temps nous ramène au paganisme avec toutes ses hontes, même si ces autres se suicident, — on ne recule devant aucun danger.

Les parents n'y voient rien, ou bien sont complices, quand ils ne lancent pas eux-mêmes leurs enfants dans le mouvement, pour les plus vaines raisons !

Si, d'aventure, ils gardent ou semblent garder quelque sentiment de leur lourde responsabilité, on s'efforce de s'en débarrasser, comme de *bagages inutiles* dont on ne s'encombre pas quand on veut être libre. Qui ne connaît l'affreuse formule, qui tient en trois lettres et qui a cours chez la jeunesse prétendue noble et bien élevée — et peut-être dans toutes les classes de la société ?

On veut tout voir, tout entendre, tout lire, fréquenter n'importe qui, aller n'importe où, tout se permettre.

Jusques à quand restera-t-elle intacte, la tendre fleur de la virginité, chez ces coquettes — tentations vivantes — qui n'ont d'autre souci que de se déshabiller à la dernière mode, de savoir si les manches de leur robe (?) sont assez courtes et si les bas qui couvrent — si l'on peut dire — leurs jambes sont assez roses ou assez transparents ?

Cette fragile fleur ne s'épanouit pas dans la boue, et c'est tout autre chose qui germera dans ces âmes salies avant l'heure, souillées à plaisir par les mauvaises lectures, les compagnies perverses et les plaisirs corrupteurs ! Car que deviennent-ils, en vérité, nos pauvres adolescents au cœur neuf, quand ils sortent de certains lieux... et de certaines nuits, où sont admises les pires promiscuités, où se perdent les santés physiques et morales, dont on en est venu à ne plus voir le mal, même dans le meilleur monde, celui qui se dit chrétien, qui va à la messe et, faut-il le dire ? qui communie, tant, de nos jours plus encore qu'au temps où prêchait le P. Monsabré, « le vice a perdu sa honte » ? Que deviennent-ils ? on ne le sait que trop : vous n'avez qu'à voir leur sourire, leurs yeux voilés et leur teint blafard...

Heureuse la jeunesse qui, au milieu de l'atmosphère empoisonnée qu'elle respire malgré elle, réussit à garder sa vertu sans tache !

Mais le démon rôde autour d'elle. Le monde au sein duquel elle vit est mauvais. De ce qu'elle est, jusqu'ici, restée debout, qu'elle ne s'imagine pas ne devoir tomber jamais.

Qu'elle méprise les quolibets et les moqueries ! qu'elle résiste aux pernicieux exemples des libertins ! qu'elle soit vigilante ! qu'elle se confie à S. Joseph, « gardien des vierges » !

III

Nous n'envisageons pas ici les égoïstes qui, n'aimant que leurs aises et ne voulant être en rien dérangés dans leurs petites habitudes, pas toujours reluisantes, se refusent, par peur du sacrifice, à fonder un foyer et à multiplier les enfants de l'Eglise et les élus du ciel.

Non. Nous ne parlons que de ceux, de celles qui, par vocation ou par dévouement, pour se donner tout entiers à Dieu ou au prochain pour l'amour de Dieu, gardent, au milieu du monde, par vœu ou sans vœu, la sainte virginité.

Eux aussi, elles aussi, se mettront sous la protection bienveillante, vigilante, du « gardien des vierges » !

Le monde, celui que Notre-Seigneur méprisait au point de ne vouloir point prier pour lui, ne peut comprendre, enlisé qu'il est dans son odieux matérialisme, l'abnégation du célibat volontaire. Cependant Dieu, qui a fait le mariage et qui l'a élevé à la dignité de sacrement, lui préfère la virginité. Beaucoup de chrétiens l'oublient ; mais c'est ainsi : leurs moqueries ou leur mépris n'y changeront rien. Qu'ils relisent donc S. Paul, S. Paul qui lui-même appelait le mariage un « grand sacrement » et qui ne craignait pas de comparer l'union légitime de l'homme et de la femme à l'union du Christ et de son Eglise. Interprète autorisé du Maître, il osait déclarer aux Corinthiens : « Celui qui marie sa fille fait bien, celui qui ne la marie pas fait mieux. » (I Cor., VII, 38).

Il y a donc des vierges qui veulent rester vierges, qui ont conçu le dessein auquel elles demeurent et demeureront fidèles jusqu'au bout, de ne point contracter mariage pour mieux ressembler au divin Maître, ou par charité. Ce n'est pas un déshonneur : c'est une perfection.

Créatures privilégiées, qui resteront dans le monde ; elles porteront la livrée du monde, mais elles n'en auront pas l'esprit et n'en partageront point les préjugés. Elles se garderont à Dieu corps et âme ; elles ne penseront qu'à lui ; elles n'aimeront que lui ; elles ne vivront que pour lui.

Qui sait si tel pécheur, proche ou éloigné, ne devra pas finalement à l'aumône de ses prières et de ses sacrifices, sa conversion ? Qui pourrait assurer que ce village, qui les regarde passer en haussant les épaules, et qui mériterait par ses fautes de s'attirer les foudres de la colère divine, ne doit pas à

leur piété d'en être préservé ; ou cet autre, qui peut-être critique leur célibat obstiné, d'avoir persévéré dans la vie chrétienne ?

Nous avons du moins la certitude qu'elles pourront, quand le divin Epoux de leur âme les appellera aux noces éternelles, dire, après sainte Agnès : « Ce que j'avais désiré, maintenant je le vois ; ce que j'avais espéré, maintenant je le possède ; je suis au ciel, réunie à Celui que sur terre j'ai aimé de tout mon cœur ».

L'étonnant, c'est que le monde, au lieu de sourire, ne les envie pas.

L'étonnant aussi, c'est qu'il n'admire pas, au lieu de les blâmer, ces vierges qui ont renoncé volontairement aux joies légitimes d'un foyer pour avoir le cœur libre et pouvoir l'ouvrir, tout grand, aux déshérités. Il convient, en effet, de s'incliner très bas devant ces âmes dévouées qui s'oublient elles-mêmes pour mieux penser aux autres.

Que deviendraient leurs vieux parents, ou les enfants de leurs frères et de leurs sœurs dont la mort a fait des orphelins, si elles n'étaient pas là ?

Que deviendraient tant et tant d'enfants privés trop tôt d'affection maternelle, si elles n'avaient renoncé à être mères pour devenir les mères de ceux-là ?

Que de petites âmes, hélas ! de plus en plus nombreuses, seraient privées du Pain de la Vérité éternelle, si, remplaçant le prêtre en trop d'endroits absent, elles ne s'offraient à le leur rompre ?

Sans doute, ces vierges demeureront l'exception, tel est le plan divin ; mais c'est le plan divin qu'il y en ait toujours. Elles sont souvent un trésor — trésor de sainteté et de dévouement — dont, quoi qu'on en pense et quoi qu'on en dise, il faut bénir la Providence !

Que S. Joseph, « gardien des vierges, » leur obtienne les grâces nécessaires pour rester fidèles à leur idéal et remplir leurs tâches souvent obscures et parfois bien lourdes.

IV

La virginité — la vraie — se rencontre donc dans le monde ; mais elle est surtout l'apanage de la vie religieuse. Ce n'est plus une résolution ou un vœu privé : c'est un engagement solennel pris devant Dieu et devant l'Eglise, ordinairement pour toujours.

Bienheureux état, qui consacre totalement à Dieu ! Bienheureux état, dans lequel, pour Dieu, on abandonne tout ce qu'on a et tout ce qu'on est ! Bienheureux état, qu'on embrasse, non par caprice ni même par raison, mais par *vocation,* uniquement parce qu'on a entendu l'appel de Jésus : « M'aimes-tu, toi ? m'aimes-tu plus que les autres, jusqu'à quitter tes biens, ton père et ta mère, tes frères et tes sœurs, ton village et ta patrie, jusqu'à te quitter toi-même, pour moi, pour être à moi, rien qu'à moi, et me suivre partout où je te conduirai ? »

C'est ce qu'a fait S. Joseph. Il est donc tout indiqué pour être le Patron aussi des religieux et des religieuses.

Ils vont d'ailleurs à lui avec amour et confiance. N'est-ce pas dans les couvents qu'ont commencé, avant de s'étendre à l'Eglise universelle, les manifestations extérieures de son culte ?

Les couvents ! Qu'est-ce donc qu'un couvent, sinon un lieu privilégié, où l'on se retire, loin du monde qui oublie Dieu, et où, avec d'autres âmes éprises d'amour divin et qui deviendront, dans une fraternité idéale, une famille bien chère, on mènera, dans le travail, la prière, la contemplation, une existence se rapprochant, le plus possible, de la vie des élus au ciel ?

Mais le premier religieux ne fut-il pas S. Joseph ? Il est le modèle des religieux de tous les Ordres et de tous les temps. Pauvreté, chasteté, obéissance : cette triple perfection qui est la leur n'a-t-elle pas été la sienne ? Il ne vécut que de son travail quotidien ; il garda jalousement son lis immaculé ; il se reconnut comme le vicaire du Père éternel : il ne commanda que pour obéir.

Quant au programme de vie, sainte Thérèse disait que S. Joseph est un maître parfait d'oraison : les contemplatifs peuvent se mettre sous sa protection, car il le fut, avant eux et bien mieux, plus facilement aussi, il est vrai, puisque chez lui les sens venaient au secours de l'âme. — Les Ordres actifs trouveront également en lui leur gardien et leur modèle. Quelles que soient leurs occupations extérieures, qu'ils tournent les yeux vers l'atelier de Nazareth : ils y verront un ouvrier qui accomplit, avec conscience, sa tâche de chaque jour et travaille sans cesse sous le regard et pour l'amour de N.-S. Jésus-Christ.

* *

Que tous les chrétiens et toutes les chrétiennes qui, soit dans le monde, soit dans le cloître, ont voué à Dieu leur virginité, redisent avec ferveur et confiance cette prière que l'Eglise met sur nos lèvres pendant l'action de grâces après la communion : « S. Joseph, père et protecteur des vierges, gardien fidèle à qui Dieu confia Jésus, l'innocence même, et Marie, la Vierge des vierges, je vous en supplie et vous en conjure, par Jésus et Marie, ce double dépôt qui vous fut si cher, faites que, préservé de toute souillure, pur d'esprit et de cœur et chaste de corps, je serve constamment Jésus et Marie dans une chasteté parfaite. Ainsi soit-il. »

POUR LA BÉNÉDICTION D'UNE EGLISE

CE QU'EST UNE ÉGLISE

Quam dilecta tabernacula tua, Domine virtutum !

Qu'ils sont aimés, grand Dieu, vos tabernacles ! (Ps. LXXXIII, 2).

Mes frères,

Lorsque votre zélé Curé m'eut demandé de prendre la parole en cette cérémonie, je n'eus pas la hardiesse de répondre « non » à l'invitation d'un ami, d'un ancien condisciple qui fut, pendant de longs mois, l'un de mes compagnons de guerre. Et voilà pourquoi j'ose, non sans témérité et non sans

compter sur votre attention indulgente, mêler ma voix à celles qui vont chanter la résurrection de votre église et de votre village.

Le programme de votre journée est chargé : cette fête n'est-elle pas, en effet, à la fois paroissiale et communale ? En la célébrant, vous avez voulu montrer tout le prix que vous attachez à la possession, sur votre territoire, d'un temple consacré à Dieu, et vous avez eu raison, car, — je m'efforcerai de vous le prouver, — vous trouverez dans votre nouvelle église, comme vous les trouviez dans l'ancienne qui fut massacrée par la guerre, tous les biens que réclament vos âmes pour faire sûrement leur pèlerinage ici-bas : elle sera *un centre de lumière pour vos intelligences, une source où vos cœurs puiseront la vie, un foyer où les énergies de vos volontés se rallumeront. Quam dilecta tabernacula tua, Domine virtutum !*

I. — *Centre de lumière*

« Parmi les magnificences de la création, remarque S. Augustin, la lumière tient le premier rang dans l'ordre hiérarchique de la beauté. » Sa parole n'est que l'écho de la pensée antique comme celui de la pensée biblique. Les anciens, en effet, avaient le culte de la lumière. Et l'Ecriture regarde la lumière comme ayant une sorte d'affinité avec la nature spirituelle, comme une image de la vertu et de la sagesse ; elle l'identifie avec l'intelligence divine elle-même.

Le Fils de Dieu est la splendeur de la lumière éternelle, la lumière du monde ; les disciples du Christ sont le reflet de cette lumière, ils sont enfants de lumière, lumière eux-mêmes et cette lumière, ils devront la communiquer aux autres.

Malheureusement, cette diffusion se heurte à bien des obstacles. Que de langues téméraires, que de plumes prétentieuses jettent aux quatre vents les échos de leurs doctrines de ténèbres, d'erreur et d'anarchie ! Et dans ce déluge de sophismes, dans ce débordement de mensonges, comme toujours, le désordre des mœurs accompagne celui des idées.

Pour réagir, pour assainir les cerveaux empoisonnés, pour empêcher de nouvelles intoxications de ces gaz délétères dont les nappes nocives se répandent de plus en plus, il faut un guide. Tournons nos regards vers la lumière qui vient d'En-haut, vers la lumière du christianisme qui éclaire tout homme venant en ce monde. Et que cette lumière devienne nôtre par l'enseignement qui nous est donné de la doctrine chrétienne.

Ici, sur ces petits bancs, vos chers enfants qui, chez vous, bercés sur les genoux de leur mère, auront déjà appris à tracer le signe de la croix, à réciter leurs prières, à balbutier les premières réponses du catéchisme, écouteront plus attentivement et plus pieusement l'enseignement religieux qui, pour eux, selon l'expression de Guizot, sera la plus grande école de respect.

Y a-t-il quelque chose de plus émouvant pour un père que d'entrer dans une église, à l'heure du catéchisme, et d'écouter le commentaire des commandements ? Après l'ordre donné d'adorer Dieu, de respecter son saint nom, de garder son jour, il entend immédiatement recommander le respect et la soumission envers les parents. Il sort pénétré de sa dignité et de sa responsabilité, tandis que l'enfant, de son côté, auréole l'autorité de ses parents des reflets de l'autorité divine. Comment établir sur une base inébranlable l'autorité paternelle, si on ne peut remonter jusqu'à Dieu lui-même qui prescrit l'obéissance filiale ? Au fond, toutes les autorités sont solidaires les unes des autres : l'autorité de Dieu ne peut être niée, même par le simple silence, sans que l'autorité paternelle s'affaiblisse et sans que l'autorité sociale s'écroule.

Qu'elle devienne et reste vôtre, cette lumière, le dimanche : entendez les avis donnés au prône, les lettres pastorales, la prédication. Point n'est besoin de la logique serrée dont les mailles ne laissent rien passer, point n'est besoin du verbe de feu qui fait crépiter les applaudissements et soulève les foules frémissantes ; elle suffit, la parole humble, simple, convaincue, suggestive, du prêtre modeste, conscient de la grandeur de la mission surnaturelle qui lui est confiée et de la lourde responsabilité qui en découle, tout embrasé de l'amour des âmes. Parfois il réprimande, mais toujours il console, il rehausse, il encourage, il montre que la page d'Evangile n'est ni mouvante ni stagnante, qu'elle est stable et qu'elle vit ; il sait tirer parti de la lumière intellectuelle du catholicisme, en exploiter les richesses inconnues pour tant de croyants qui se pâment d'admiration devant la moindre découverte de l'ordre physique et restent indifférents aux plus belles vérités religieuses et aux faits surnaturels qui devraient s'imposer à leur attention.

L'ayant entendue, gardez-la jalousement, faites-en vos délices ; qu'elle devienne et reste vôtre d'une façon plus personnelle, plus intime, en pénétrant par la réflexion et par la grâce dans vos cœurs et en les transformant. Elle sera alors le Verbe qui se réfléchit en notre âme, car Jésus, au dire de S. Bernard, devient au dedans de nous « le divin jardinier qui la cultive pour y faire pousser des moissons de bonnes pensées, de bons désirs, de bonnes actions. »

Et le Dieu de lumière fera resplendir au dehors la clarté dont il nous a d'abord éclairés au dedans. Notre foi ne sera pas à demi-morte, sans rayonnement, sans influence, sans action : elle se reflétera dans toute la conduite de notre vie : « Celui qui me suit ne marche pas dans les ténèbres, mais il aura la lumière de la vie. » Et si parfois le doute envahit notre esprit, si des idées subversives font la nuit dans notre âme, souvenons-nous que c'est la nuit qu'il est beau de croire à la lumière.

Encourageons-nous : le Christ est le soleil de Justice. Comme le soleil surgit éclatant, le matin, et inonde de ses feux le sommet des montagnes, réalisant la parole du Psalmiste : « *Exultavit ut gigas ad currendam viam.* Il s'est élancé comme un géant pour parcourir sa carrière » (Ps. XVIII, 6), ainsi le Christ répand sur le monde des torrents de lumière. Volons donc sur les ailes de la grâce à la conquête de la lumière, pour nous et pour les autres, afin qu'elle soit notre récompense éternelle !

II. — *Source de vie pour le cœur*

Avec la lumière, le temple vous apporte la vie de la grâce. Dieu seul en est la source et le réservoir souverain ; les sacrements sont les canaux qui les distribuent dans les âmes. Or c'est ici, dans l'église, que se déversent ces canaux salutaires.

Un enfant vous est né ; il apporte la joie et le bonheur à votre foyer qui, sans lui, ressemblerait à un parterre stérile et désolé, mais cet enfant est encore souillé de la bave de Satan. Vous l'apportez à l'église, le prêtre verse sur son front l'eau baptismale et votre enfant devient l'enfant de Dieu, l'héritier du ciel.

Quelques années plus tard, en un jour qui restera pour lui le plus beau de sa vie, votre enfant, pendant que les cloches sonnent à toute volée, quitte la maison paternelle pour l'église, un cierge à la main. Sa figure est radieuse, son âme pure tressaille d'allégresse ; au cours d'une inoubliable cérémonie, il monte à l'autel, reçoit sur ses lèvres tremblantes d'émotion le Dieu trois fois saint. Ce n'est plus lui qui vit, c'est Jésus qui vit en lui. O jour béni de la première Communion, dont le doux et bienfaisant souvenir parfumera toute l'existence et étendra un baume vivifiant sur les plaies des jours douloureux ou enténébrés !

Mais l'enfant est faible, il entre dans la vie ; il faut faire de lui un homme, il faut couler son cœur en bronze, le revêtir enfin de force et de virilité. C'est alors que l'évêque l'oint du chrême des confirmands.

Hélas ! cette armure n'a pu mettre à l'abri des coups de l'ennemi : nous sommes vaincus, le péché prend possession de notre âme et, avec lui, le tyran infernal dont le baptême avait brisé la domination. C'est un nouvel esclavage qu'il faut rompre. Dans le naufrage, il nous faut une deuxième planche de salut. Dans un coin mystérieux de l'église, il est un tribunal qui justifie ceux qui s'accusent avec loyauté et bonne volonté. C'est là que le bain de la pénitence, en lavant toutes nos taches, rend la pureté à notre conscience.

Et parce que, toujours convalescents, nous avons besoin de fortifiant, l'Eglise nous convie, au moins une fois l'an, au banquet sacré où le prêtre nous sert le pain des anges qui est aussi le pain des forts.

Deux jeunes gens veulent fonder une famille : c'est à l'église, au pied de l'autel, devant le prêtre, qu'ils viennent échanger leurs serments pour les rendre inviolables. C'est là qu'ils se disent le « oui » solennel qui les rive pour toujours l'un à l'autre. C'est là qu'ils implorent les grâces nécessaires pour parcourir cette nouvelle étape si pleine de responsabilités et si hérissée d'obstacles.

Un sacrement, celui des malades, est absent du sanctuaire, mais son ombre consolante plane sur la chambre où un chrétien va mourir. N'est-ce pas à l'église que l'évêque a consacré les éléments qui font la matière de l'Extrême-Onction ? Et quand, après les affres cruelles, s'est faite la rupture de cet hymen de la nature qui a lié pour la conquête de la destinée le corps et l'âme, et que nous suivons, avec du chagrin plein le cœur, le cercueil qui renferme les restes de l'être aimé, tandis que tinte le glas, c'est à l'église que nous venons, avant de nous rendre au champ du repos, demander pour l'âme du cher disparu la lumière, le rafraîchissement, la paix, et écouter le chant de la suprême consolation : « *Ego sum resurrectio et vita.* Je suis la résurrection et la vie. »

Ainsi le temple catholique n'est-il pas le lieu où se donnent rendez-vous tous les soupirs, tous les élans, toutes les joies, toutes les douleurs qui jaillissent du cœur d'une paroisse ? *Quam dilecta tabernacula tua, Domine virtutum !*

III. — *Foyer où se rallument les énergies de la volonté*

C'est beaucoup de donner la lumière à nos intelligences, la vie à nos cœurs ; mais le temple catholique ne borne pas là ses faveurs, et il vient aider puissamment nos efforts en rallumant les énergies de nos volontés.

Nous avons, dans notre Saint des Saints, plus que des souvenirs sacrés de la puissance et de la bonté de Dieu : nous jouissons de sa présence substantielle et personnelle. Après s'être immolé sous le glaive sacrificateur des paroles sacramentelles, Jésus s'enferme dans cette prison mystérieuse qu'on appelle le tabernacle. Il y séjourne sous la garde vigilante du sacerdoce à qui il a confié sa personne sacrée. Là, il nous appelle, nous attend, nous ouvre son cœur.

Sommes-nous malades ou infirmes ? Il est prêt à nous dire : « Mon enfant, sois guéri. »

Avons-nous besoin d'être consolés ? Ce n'est pas un soulagement passager qu'il nous promet, mais un entier réconfort : « Venez, dit-il, venez à moi, vous tous qui êtes accablés, et je vous réconforterai. » Oh ! qu'il fait bon gémir à ses pieds ! L'âme qu'il console prend courage et les yeux mouillés de larmes savent découvrir un coin du ciel bleu d'où descend le secret de l'énergie virile et de l'impérissable confiance.

Sommes-nous agités par les préoccupations du monde et par les orages des tentations ? Troublés et anxieux, voulons-nous nous rassurer auprès de notre Dieu sur la grande affaire de notre salut ? Du fond de son tabernacle, il nous prodigue ses lumières et ses conseils ; il nous rappelle ce grave avertissement de l'Evangile : « Que sert à l'homme de gagner l'univers, s'il vient à perdre son âme ? » Il nous montre les plaies spirituelles qu'il faut guérir, les inclinations, les défauts, les vices qu'il faut corriger, les occasions qu'il faut fuir, les difficultés dont il faut triompher. Il implore grâce et secours pour nos défaillances, lumière et vérité pour nos ténèbres, pardon et miséricorde pour nos péchés ; il intercède sans cesse pour nous, nous inspire de généreuses résolutions, et, après ces épanchements et ces confidences, avant de nous séparer de lui, nous entendons au fond de notre âme tout à l'heure inquiète et tourmentée cette douce et consolante parole : « Aie confiance, ta foi t'a sauvé. »

Un jour par semaine, tous les membres de la famille chrétienne se donnent rendez-vous à l'église le dimanche est comme la halte où l'on reprend vigueur, où l'on restaure ses forces, où l'on refait ses provisions. On vient pour avoir sa part de ce que Bossuet a si bien appelé « la grande aumône de la Rédemption », pour remercier Dieu de la semaine qui s'en va et lui recommander la semaine qui vient.

Mais qu'ai-je besoin de développer le thème de la primauté du jour du Seigneur ? Je sais que je parle à une population éprise d'idéal chrétien, fidèle aux traditions ancestrales. Qu'ai-je besoin d'insister sur la source d'énergie qu'est l'autel devant des chrétiens qui ont su puiser à larges mains dans les trésors de leur foi et en tirer les provisions nécessaires pour faire face à de rudes épreuves ? Soyez fidèles à votre passé, et que cette jeune église qui se dresse devant nous, toute blanche, soit le gage d'une ferveur renouvelée.

* *

J'ai fini. Le temple est bénit. Désormais les paroissiens viendront ici pour y recevoir la lumière, la vie et enflammer leur courage. Et la maison de Dieu sera vraiment pour eux la porte du ciel. Ainsi soit-il.

LA PRÉDICATION DES CHOSES QUI NOUS ENTOURENT

54

Les maisons

Avec le prédicateur de ce soir nous sommes dans une grande intimité : ce sont nos maisons.

I. — La tente du voyageur

« Homme, ne t'illusionne pas au point de nous regarder comme ta demeure permanente. Nous ne sommes pour toi que la tente du voyageur. »

Le père de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus aimait à redire ce vers : « La terre est ton navire et non pas ta demeure ». « Nous changeons en effet d'occupants à chaque instant, nous disent les maisons : tous les hôtes que nous abritons sont des hôtes d'un jour. »

Que de changements, que de disparitions sous tous les toits ! Y a-t-il sous un grand nombre d'entre eux les mêmes hôtes qu'il y a dix ou vingt ans ? Les familles à peine formées commencent à se disperser : un enfant s'en va louer ses services, un autre quitte ses parents pour aller faire ses études, une jeune fille pour suivre son époux, le jeune homme pour aller sous les drapeaux ou se faire son nid en dehors de sa famille.

Et la mort, dans bien moins d'un siècle, souvent dans quelques années, change complètement la face d'une maison. Ne te regarde donc pas, ô homme, dans ta maison comme chez toi et rappelle-toi le sage avertissement que Dieu lui-même te donne : « Nous n'avons point ici-bas une demeure permanente, mais nous en cherchons une à venir. » (Hébr., XIII, 14).

« Du reste, ajoutent les maisons, nous ne sommes pas assez belles pour toi. Tu as beau t'évertuer à nous embellir, à nous agrandir ; il faut, pour répondre aux aspirations de ton âme, plus d'espace, plus de confortable, plus de richesse, plus de lumière, plus de beauté et de splendeur. Nous ne sommes, à côté de ce qu'il faut pour te satisfaire, que de sombres, étroites, infectes et misérables prisons.

« Il te faut une demeure céleste où rien ne change, où tout soit beauté et lumière. Pour se rappeler cette vérité, les patriarches ne se dressaient que des tentes, qui sont la demeure du voyageur.

« Et cette demeure qui t'est réservée par Dieu au ciel, tu dois l'embellir chaque jour, car au ciel il y aura des demeures différentes : *Mansiones multæ sunt* (Jo., XIV, 2), selon les mérites des occupants. Accrois donc tous les jours tes mérites. »

II. — L'ame, temple de Dieu

« Si tu veux que Dieu te place un jour dans les demeures éternelles, il faut que tu lui prépares dès cette vie une belle demeure spirituelle dans ton âme. »

Tu dois bâtir un temple à Dieu en toi-même, car la Trinité tout entière veut habiter en toi.

Commence la construction par la base. Creuse d'abord jusqu'au roc par l'humilité en reconnaissant ton néant ; pose un fondement solide : la foi au Christ, qui est la pierre fondamentale de l'édifice ; dresse les quatre murs des quatre vertus morales : la prudence, la justice, la force et la tempérance ; contre ces murs met un contrefort : la patience, au milieu, pour tout supporter ; élève les colonnes de l'espérance ; sur le tout place le faîte doré de la charité. Pratiques-y des fenêtres pour regarder le ciel : le désir des biens célestes, une porte d'entrée et de sortie : l'obéissance aux commandements ; et pour garder la porte, trouve un bon Cerbère qui sache aboyer, mordre au besoin : la conscience droite avec ses avertissements, ses reproches, ses remords ; enfin établis un bon portier : la crainte de Dieu.

Dans une maison spirituelle ainsi préparée, Dieu se plaît à fixer sa demeure. Et si tu le loges ainsi en toi, il te logera aussi un jour en lui.

III. — Les vertus domestiques

« Pour mériter d'habiter un jour avec Dieu, ô homme, fais de ta maison de la terre une image de la maison du ciel par la pratique des vertus domestiques. »

Que c'est beau, une maison qui abrite une famille bien unie et vertueuse, où règne la crainte de Dieu, la fervente charité ! *Beati omnes qui timent Dominum* (Ps. CXXVII, 1). *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum !* (Ps. CXXXII, 1). Nous voudrions pouvoir te dire les belles choses que nos murs ont cachées aux yeux des hommes et que le ciel a contemplées avec ravissement : les pieuses prières, les actes de patience, de dévouement,

d'oubli de soi-même, les saintes affections, les morts de prédestinés.

Mais aussi, il serait bon de te dire, pour te servir de leçon, ce que nous avons vu de vilain, de méchant, de lamentable : quelles scènes ! quels cris ! quelles injures ! quelles violences ! quelles larmes ! Nous avons vu, hélas ! les parents crucifiés par les désordres de leurs enfants, les enfants mal élevés conduits à leur perte par leurs parents et se préparant ainsi un triste avenir.

Nous avons été quelquefois le vestibule du ciel ; mais hélas ! aussi et plus souvent un véritable enfer, vestibule de l'enfer éternel.

IV. — Le retour du prodigue

« *Déserteurs de la maison paternelle, comprenez, comme le prodigue de l'Evangile, votre folie et votre malheur, et dites comme lui :* « Surgam et ibo ad patrem. *Je me lèverai et je retournerai à mon père.* » A combien de ceux qui quittent leur village pour courir à la licence des grandes villes s'applique ce sermon ! Combien, qui après avoir perdu leur foi, leur honneur, leur santé, en sont réduits, comme le prodigue de l'Evangile, à repaître les pourceaux (filles perdues). C'est au moral l'histoire de tous les pauvres pécheurs qui s'éloignent de Dieu leur père pour pouvoir contenter leurs passions, et qui ne trouvent que misère et déception.

Dans la maison de ton père, pauvre malheureux, les mercenaires ne manquent de rien, et toi, l'enfant de famille, tu en es réduit à envier aux pourceaux leur pâture. Oh ! reviens donc à ton père : il y aura bien encore une place pour toi auprès de lui dans la maison paternelle !

55

Les étoiles

Notre prédicateur de ce soir est la voûte des cieux. Il parle à tous les yeux par une belle nuit dans un ciel sans nuages. Vous le devinez : ce sont les étoiles.

I. — Elles chantent la gloire du Créateur

« *O hommes, entendez donc notre voix et unissez-vous à nous pour bénir le Seigneur !* Cæli enarrant gloriam Dei. » (Ps. XVIII, 2). Par une claire nuit d'été, sortez et levez les yeux en haut. Quel ravissant et imposant spectacle ! Tout le firmament scintille de mille feux : vous diriez autant de brillantes perles attachées à la voûte des cieux. O astres silencieux et majestueux, comme vous chantez bien la grandeur du Dieu qui vous a faits et qui vous gouverne ! Ecoutez à ce sujet la petite sainte Thérèse : « Encore enfant, j'étais ramenée à la maison, tenant la main de mon père. Je regardais les étoiles avec un ravissement inexprimable. Il y avait surtout au firmament profond un groupe de perles d'or que je regardais avec délices, lui trouvant la forme d'un T, et je disais en chemin à mon père chéri : « Regarde, papa, mon nom est écrit dans le ciel. » Puis ne voulant plus rien voir de la vilaine terre, je demandais à mon père de me conduire ; et sans regarder où je posais les pieds, je mettais ma petite tête bien en l'air, ne me lassant pas de contempler l'azur étoilé. »

Oh ! comme les saints voient bien Dieu dans ses œuvres !

Et maintenant, si, prenant le télescope et vous servant des données acquises de la science, vous étudiez le monde astronomique, quel ne sera pas votre saisissement, votre admiration, en découvrant le nombre, la grandeur, les mouvements, la distance, l'éclat des étoiles ! Comme vous vous trouverez petits au milieu de tous ces mondes et de tous ces espaces, et comme vous vous écrierez : « *Quam magna est domus Dei, et ingens locus possessionis ejus !* Quelle est grande, la maison de Dieu, et qu'il est immense, l'espace qui lui est soumis ! » (Bar., III, 24). Quelle puissance, quelle sagesse Dieu doit avoir, pour concevoir, ordonner, mettre en mouvement, conserver et diriger tous ces mondes !

II. — Les étoiles spirituelles

« *Chrétiens qui nous contemplez, nous devons vous faire penser aux étoiles bien plus belles qui brillent au firmament des âmes,* » c'est-à-dire au Christ et à la Vierge qui s'appellent tous deux « Etoile du matin, *Stella matutina,* » et plus encore aux saints qui règnent dans les cieux. Ce sont les saints qui sont plus particulièrement symbolisés par les étoiles. Le Christ et la Vierge sont appelés tous deux « étoiles, » parce que tous deux ils ont paru dans la nuit de la Gentilité. Mais comme leur éclat dépasse de beaucoup celui des saints, le Christ est plutôt figuré par le soleil, et la Vierge par la lune. C'est aux saints qu'est mieux approprié le nom d'étoiles ; car :

1° Les saints déjà morts sont en haut, bien audessus de l'exil enténébré d'ici-bas, et ceux qui sont encore de ce monde sont déjà du ciel par leurs pensées et par leurs affections.

2° Les étoiles, par leur vif et doux éclat, attirent et ravissent le regard. Elles éclairent nos nuits, elles font retrouver le chemin au voyageur égaré, elles servent de boussole au matelot qui vogue sur les océans. Ainsi les saints nous ravissent par l'éclat de leurs vertus ; ils brillent au ciel au milieu des splendeurs éternelles ; les exemples qu'ils ont donnés pendant leur vie éclairent notre chemin dans la nuit de ce monde et nous empêchent de nous égarer pendant notre navigation d'ici-bas.

3° Les étoiles, bien qu'elles soient immenses, paraissent toutes petites à cause de leur éloignement et des hauteurs où elles se tiennent. Ainsi les saints, qui savent les grandeurs de Dieu, se regardent comme tout petits et d'autant plus petits qu'ils sont plus saints : car plus ils sont saints, plus ils sont humbles. Et aux yeux des gens du monde, que les saints dépassent et qui ne voient pas les grandeurs de la vertu, les saints paraissent bien petits et méprisables ; et cependant ils sont mille fois au-dessus des mondains, et mille fois plus grands qu'eux.

4° Certaines étoiles sont fixes, mais il y a aussi des étoiles filantes. Ainsi, au ciel, les saints sont comme des étoiles fixes dans l'immobile éternité. Quant aux saints qui sont encore sur la terre, ils peuvent déchoir et tomber, comme on a vu Lucifer tomber des cieux. « J'en ai vu plusieurs, dit S. Augustin, s'élever pour ainsi dire jusqu'aux cieux et qui sont descendus dans les abîmes, tandis que j'en ai vu d'autres qui étaient dans la boue de la terre s'élever merveilleusement, soutenus par votre main, ô mon Dieu ! » Les saints qui tombent ressemblent aux étoiles filantes. — Etoiles filantes aussi, toutes les grandeurs humaines, car leur éclat n'est qu'un éclat trompeur qui s'évanouit bientôt. — Etoiles filantes encore, les orgueilleux, les ambitieux, les parvenus, dont l'éclat s'éteint souvent bien vite, même de leur vivant, et sûrement après leur mort.

III. — Soyez vous-mêmes des étoiles

« *Chrétiens, aspirez à être pour les autres dans l'Eglise des flambeaux qui leur montrent le chemin du ciel, afin de briller un jour là-haut comme des étoiles dans les perpétuelles éternités, selon qu'il est écrit par le prophète Daniel :* Qui ad justitiam erudiunt multos, fulgebunt quasi stellæ in perpetuas æternitates » (xii, 3).

Le monde par lui-même est plongé dans la nuit, et cette nuit est si trompeuse que les mondains voient les choses juste à l'envers de ce qu'elles sont. Des biens vils, vides et éphémères leur paraissent préférables aux biens vrais, solides et éternels. Leur aveuglement est tel qu'ils n'apprécient que ce qui brille aux yeux du corps, semblables en cela à des enfants qui s'amusent avec des bulles de savon qui bientôt crèvent et s'évanouissent.

Cela étant, quel immense service rendent aux pauvres aveugles plongés dans la nuit du monde, ceux qui les éclairent et leur font connaître et aimer les biens véritables ! Ils les rappellent d'un égarement qui leur serait fatal, et ils les remettent dans le chemin qui les conduira au véritable bonheur. Surtout, combien grand sera leur mérite, s'ils éclairent non pas seulement par leurs paroles, mais aussi par leurs exemples, selon la recommandation du Maître : « *Sic luceat lux vestra coram hominibus ut videant opera vestra bona.* » C'est à ceux-là surtout qu'il est promis qu'ils brilleront au ciel : « *Qui fecerit et docuerit, hic magnus vocabitur in regno cœlorum.* Celui qui aura pratiqué et enseigné sera grand dans le royaume des cieux. » Quel encouragement pour les pasteurs d'âmes à devenir des saints, et à travailler, étudier, réfléchir, pour instruire leurs paroissiens ! Et vous-mêmes, éclairés par vos pasteurs, ayez à cœur d'en éclairer d'autres pour briller aussi dans le ciel.

IV. — Un mot personnel

« *Paroissiens d'Orchamps, nous vous rappelons la Vierge aux douze étoiles de l'Apocalypse, l'Eglise du Christ et Notre-Dame d'Orchamps.* »

La femme de l'Apocalypse que S. Jean vit revêtue du soleil, la lune sous les pieds, et la tête couronnée de douze étoiles, représente en effet la Sainte Vierge Marie, qui est revêtue du Soleil de justice, Jésus-Christ notre Dieu, qui a au-dessous d'elle toute l'humanité, et qui a la tête ceinte d'une couronne de vertus.

La femme de l'Apocalypse est aussi le symbole de l'Eglise, dont le Christ est le soleil, dont les Apôtres sont les douze étoiles, et qui a sous elle l'humanité, figurée par la lune et ses changements.

Mais les étoiles du ciel, paroissiens d'Orchamps, doivent vous faire penser surtout à Notre-Dame d'Orchamps couronnée de ses douze étoiles, que l'on prie ici depuis plusieurs siècles, et qui a récompensé la confiance de nos ancêtres par des faveurs miraculeuses.

56
Le lion

Vous avez pu voir quelquefois le prédicateur de ce soir dans les ménageries ambulantes. C'est messire lion. Il a une forte voix, des gestes, une crinière, une prestance qui en imposent. Il doit bien prêcher. Allons, frère lion, prends la parole.

I. — Le péché

« *O homme, je suis redoutable pour toi ; mais c'est par ta faute, et encore je ne suis pas méchant pour toi comme tu l'es pour ton Dieu.* »

J'étais d'abord parfaitement soumis à Adam, ton premier père ; il caressait ma crinière et je lui léchais la main. Mais Adam s'est révolté contre Dieu ; nous, créatures de Dieu, nous avons dû nous révolter aussi contre l'homme pour venger notre Créateur. Ce sont les péchés des hommes qui nous ont rendus féroces pour les hommes. Aussi, quand nous trouvons les vrais serviteurs de Dieu, nous redevenons quelquefois leurs serviteurs et leurs défenseurs. Bien souvent j'ai caressé les martyrs qu'on voulait me faire déchirer et dévorer. On me lança, après m'avoir rendu furieux, contre la vierge Thècle ; mais je me couchai devant elle et lui léchai les pieds. On me livra Martine la sainte ; mais je me couchai aussi à ses pieds comme un petit chien pour lécher ses plaies. A Lyon, on attacha devant moi à un poteau l'esclave chrétienne Blandine, les bras en croix ; mais je ne lui fis aucun mal. C'est moi qui, en présence d'Antoine, creusai la tombe de Paul le premier ermite. Sabas le solitaire s'était enfui dans le désert ; ayant trouvé la caverne qui me servait de refuge, il s'y installa pendant mon absence. Quand je revins, l'ayant trouvé endormi, je le tirai par son habit comme pour lui dire de me laisser la jouissance de ma maison. Mais l'ayant vu se mettre à réciter le saint office, par respect pour la prière d'un saint, je sortis pour le laisser prier tranquille. Quand il eut fini, je le tirai de nouveau par son habit, mais alors il me dit doucement : « O lion, la caverne est assez grande pour nous deux. Si vous voulez être seul, cherchez un autre abri, car il ne convient pas que ce soit l'homme, créé à l'image de Dieu, qui vous cède la place. » A ces mots, je me retirai et lui laissai la

caverne. — C'est moi qui plusieurs fois ai défendu l'innocence des jeunes filles martyres qu'on voulait souiller. C'est moi qui, malgré ma faim, n'ai pas touché Daniel dans ma fosse où on l'avait jeté, et qui ensuite ai dévoré les jaloux qui avaient voulu le perdre.

O homme, comprends donc que c'est le péché qui t'a fait perdre ton empire sur moi : et retrouve-le en commandant d'abord à tes passions, les premières bêtes féroces que tu dois subjuguer.

Je suis, du reste, moins méchant pour toi que tu ne l'es toi-même pour ton Dieu. En quelques coups de gueule et de griffes j'achève mes victimes ; mais toi, c'est pendant trente-trois ans que tu as été par tes péchés le bourreau du Fils de Dieu fait homme pour toi. Pendant trente-trois ans, en effet, Jésus a eu devant les yeux le spectacle de tes ingratitudes et de ta malice, et pendant sa Passion ce sont tes péchés qui ont armé les mains des bourreaux.

Et sais-tu jusqu'où est allée ta malice contre Dieu en commettant tes péchés ? Tu as osé traiter Dieu de haut, détruire l'œuvre des trois personnes divines, renier ta parole et tes promesses, méconnaître tous les bienfaits de Dieu et même les retourner contre lui, violer tous ses droits, déserter sa maison qui était pour toi la maison de ton père, le mépriser, lui préférer des créatures, des riens, le trahir en te faisant le complice de Satan son ennemi, le chasser du temple de ton âme, vouloir la suppression de son règne et même sa suppression à lui. Et tu trouves que je fais trop de te montrer mes dents et mes griffes pour défendre et venger mon maître et mon roi ?

II. — Plus a craindre que le lion

« *Je suis bien terrible, mais d'après les Livres saints il y a pour toi, ô homme, des ennemis plus à redouter que moi, en particulier le démon, le scandaleux, la mauvaise femme et la mauvaise langue.* »

1. Le démon, *tanquam leo rugiens*. « Frères, dit S. Pierre, soyez sobres et veillez, car votre ennemi le diable rôde autour de vous comme un lion rugissant, cherchant une proie à dévorer. » S. Paul nous apprend que les airs sont remplis de démons acharnés à notre perte, *contra spiritualia nequitiæ in cælestibus* (Eph., vi, 12). Ils veulent nous entraîner dans leur révolte pour nous entraîner dans leur perte. Ce qui excite leur rage, c'est leur haine contre Dieu et leur jalousie contre nous : cette haine leur fait poursuivre dans l'homme l'enfant et l'image de Dieu. Ce qui les excite, c'est aussi leur orgueil qui veut s'asservir l'humanité et se faire adorer à la place de Dieu.

Le démon est le lion rugissant : il a l'audace et la férocité du lion quand il se sent assez fort, quand il a de l'aide parmi les hommes qui ont le pouvoir ; il terrorise, il inspire la crainte pour obliger ceux qu'il attaque à se soumettre. S'il n'a pas la force, il est plutôt le serpent qui se cache sous les fleurs pour mordre à l'improviste.

Circuit : il rôde jour et nuit et partout, il tourne autour de nous cherchant le côté faible par où il pourra mieux attaquer. Il veut des victimes à dévorer, *quærens quem devoret*, car ceux qu'il fait tomber, il les broie en quelque sorte sous ses dents : *Quasi leo, sic contrivit omnia ossa mea* (Is., xxxviii, 13).

Hélas ! combien le démon fait de victimes chaque jour ! combien d'âmes il blesse à mort ! combien il en fait tomber en enfer !

Pour nous défendre contre lui et lui résister, il faut lui opposer les pensées de la foi : *cui resistite fortes in fide*. Le démon est terrorisé et mis en fuite par les choses en apparence les plus faibles, l'eau bénite, le signe de croix, la joie spirituelle, la psalmodie, le chant des hymnes, et surtout par le feu de l'amour du Christ. « Croyez-en mon expérience, dit S. Antoine, le démon redoute les veilles, les prières, les jeûnes, la douceur, la pauvreté volontaire, le mépris de la gloire, la miséricorde, la maîtrise de la colère et surtout le cœur pur et l'amour de Dieu. »

2. Le scandaleux. En portant les autres à pécher, le scandaleux, pour satisfaire ses passions coupables, donne la mort aux âmes autour de lui. Oh ! parents, veillez bien et priez, si vous ne voulez pas avoir à redire comme le vieux Jacob : « *Fera pessima devoravit Joseph*. Une bête féroce a dévoré mon enfant ! »

3. La méchante femme. Le démon est bien méchant ; le lion affamé est bien cruel ; mais il y a plus méchant qu'eux. Ne vous fâchez pas, mes sœurs, ce n'est point de vous, j'en suis sûr, qu'il s'agit. Ce qui est plus méchant que le démon et que le lion, c'est la mauvaise femme. C'est l'Esprit-Saint qui l'a dit : « Il vaut mieux demeurer avec le lion et le dragon qu'avec la mauvaise femme. » (Eccli., xxv, 23).

4. Les passions mauvaises. Elles sont cruelles, plus cruelles que le lion, cruelles jusqu'au sang, qu'elles font répandre bien souvent. L'orgueil, la jalousie, la haine, la rancune, l'impudicité, l'avarice, ô homme, peuvent te mener jusque là !

5. La mauvaise langue. Elle parle et rugit contre Dieu par le blasphème, elle mord le prochain et le déchire, elle tue les âmes. « On a pu dompter toutes les bêtes féroces, dit S. Jacques, mais on n'a pas pu dompter la mauvaise langue. »

III. — Comment avoir la force du lion

« *Je suis le symbole de la force. Eh bien ! ô homme, il y a un moyen d'être aussi fort que moi : c'est d'être juste.* » En effet, il est écrit : *Justus confidit ut leo, iniquus pavet ut lepus*. Le juste est courageux comme le lion, le méchant est peureux comme un lièvre. » Le juste ne craint pas : pourquoi ? Parce qu'il sait qu'à ceux qui aiment Dieu, tout ce qui leur arrive est pour leur bien. (Rom., viii, 28). Il sait aussi qu'aucune perte n'est redoutable pour lui, car il ne fait aucun cas des choses de la terre. S. Jérôme arrêté par des voleurs qui lui demandent s'il n'a pas peur, leur

répond : « Que peut craindre des voleurs celui qui n'a pas même des habits ? Et si vous voulez m'ôter la vie, je suis prêt à mourir. »

Les méchants, au contraire, sont comme le lièvre qui tremble toujours, car ils ont l'épée de Damoclès suspendue au-dessus de leur tête. Damoclès avait félicité le tyran Denys sur le bonheur des rois. Denys, pour lui faire sentir ce que vaut ce bonheur, le fit inviter à un repas splendide, mais avec une énorme épée suspendue par un fil au-dessus de sa tête. Ce repas fut peu agréable pour Damoclès [1].

LECTURES SUR SAINTE JEANNE D'ARC

XIII

SEPTIÈME INTERROGATOIRE SECRET

Dès l'interrogatoire suivant, le jeudi 15 mars, — le jeudi avant la Passion, car Pâques en cette année 1431 tombe le 1er avril, — nous commençons à sentir l'influence de Nicolas Loyseleur. C'est grâce à ses Voix que Jeanne échappera aux pièges des questions qui lui seront posées.

I

Mêmes personnages dans la prison. Le juge dit à Jeanne :

— Jeanne, nous vous avertissons et requérons, si vous avez fait quelque mal qui soit contre notre foi, de vous en rapporter à la décision de l'Eglise.

— Que mes réponses soient vues et examinées par les clercs, répond-elle, et qu'on me dise s'il y a quelque chose contre la foi chrétienne. Je saurai bien par mon conseil ce qu'il en sera. Je vous dirai ensuite ce que mon conseil en aura trouvé. Toutefois, s'il y a quelque chose de mal contre la foi chrétienne que Notre-Seigneur a commandée, je ne voudrais pas le soutenir, et je serais bien courroucée d'aller contre.

— Vous savez qu'il y a l'Eglise triomphante et l'Eglise militante, et nous vous avons déclaré ce qu'il en est de l'une et de l'autre. Nous vous requérons de vous soumettre dès à présent à la décision de l'Eglise pour tout ce que vous avez fait ou dit, soit en bien, soit en mal.

— Je ne vous répondrai pas autre chose pour le présent.

Elle leur dira un jour, au rapport de Jean Massieu :

— Vous me parlez de l'Eglise triomphante et militante, je ne comprends pas ces mots. Je veux me soumettre à l'Eglise comme le doit une bonne chrétienne [2].

Voilà le bon sens de la foi, qui triomphera de toutes leurs distinctions.

Mais ce qu'elle ne savait pas, c'est que, pour eux, l'Eglise, c'était l'Université de Paris, dont Cauchon était l'instrument.

Le juge passe donc en revue ce qu'elle a fait ou dit.

[1] On peut aussi appliquer le symbolisme du lion au Christ, dont il est écrit : *Vicit leo de tribu Juda*. On aurait pu aussi tirer de belles applications du lion tué par Samson.

[2] Ayroles, v, 157.

— Comment avez-vous pensé vous échapper du château de Beaulieu entre deux pièces de bois ?

— Je n'ai jamais été prisonnière quelque part que mon désir n'eût été de m'évader. Dans le château de Beaulieu, j'aurais enfermé mes gardes dans la tour sans le portier qui m'aperçut et vint à ma rencontre. Dieu, à ce qu'il me semble, ne voulait pas que je m'évadasse cette fois. Il fallait que je visse le roi d'Angleterre, ainsi que mes Voix me l'avaient dit, et comme il est écrit ci-dessus.

— Avez-vous permission de Dieu ou de vos Voix de partir de prison toutes les fois qu'il vous plaira ?

— Je l'ai demandée plusieurs fois, mais je ne l'ai pas encore.

— Partiriez-vous si vous voyiez la facilité de partir ?

— Si je voyais la porte ouverte, je m'en irais. Pour moi, ce serait le signe de la permission de Notre-Seigneur. Je comprendrais que ce serait sa permission et qu'il m'enverrait secours. Mais sans permission, je ne m'en irais pas, à moins que ce ne fût un essai de m'échapper pour savoir si Notre-Seigneur en serait content. Le proverbe dit : « Aide-toi et le ciel t'aidera ». Je dis cela afin que, si je m'en allais, on ne m'accuse pas de m'en être allée sans permission.

Autre fait : l'habit d'homme qu'elle porte. Elle a demandé à entendre la messe. Elle l'entendra si elle est en habit de femme :

— Et si j'ai juré à notre Roi, répond-elle, de ne pas quitter cet habit ? Cependant je vous réponds : Faites-moi faire une robe longue, jusqu'à terre, sans queue, donnez-la-moi pour aller à la messe et au retour je reprendrai l'habit d'homme.

— Prenez l'habit de femme sans condition.

— Je prendrai conseil là-dessus et je vous répondrai. Mais je vous requiers pour l'honneur de Dieu et de Notre-Dame que je puisse entendre la messe en cette bonne ville.

— Prenez l'habit de femme simplement et absolument.

— Donnez-moi un habit, comme celui d'une fille de bourgeois, c'est-à-dire une houppelande longue et un chaperon de femme et je les prendrai pour aller entendre la messe. Et aussi je vous demande le plus instamment que je puis de me laisser pour cette fois l'habit que je porte et de me laisser entendre la messe sans le changer.

Le juge revient alors sur la soumission à l'Eglise :

— Ce que vous avez dit, ce que vous avez fait, voulez-vous le soumettre et vous en rapporter à la décision de l'Eglise ?

— Toutes mes œuvres, toutes mes actions, déclare-t-elle, sont en la main de Dieu, et je m'en attends à lui. Je vous certifie que je ne voudrais rien faire ou dire contre la foi chrétienne. Si j'avais fait ou dit, si j'avais sur le corps quelque chose que les clercs pussent dire contraire à la foi chrétienne que Notre-Seigneur a établie, je ne le voudrais soutenir, mais je le bouterais dehors.

— Ne voudriez-vous pas là-dessus vous soumettre à l'ordonnance de l'Eglise ?

— Je ne vous répondrai pas maintenant autre

chose. Mais samedi, envoyez-moi le clerc, si vous ne voulez y venir, je lui répondrai à ce sujet, avec l'aide de Dieu et cela sera mis par écrit.

On lui refuse donc d'entendre la messe, et l'on sait que c'était son grand bonheur d'y assister, depuis Domremy à Fierbois et à Orléans. Ses juges pervers, dans leur haine diabolique, veulent la priver de toute force spirituelle, afin de la réduire au désespoir et de la tenir à leur merci. Ils lui imposent une condition inique. Ils savaient bien pourquoi elle voulait garder le vêtement d'homme, mais ils eussent été contents qu'elle fût déshonorée. L'on ne peut imaginer malice plus infernale. Et sûrement ils l'auraient prise dans leurs subtilités si elle n'eût été assistée par le secours divin. Mais, ainsi qu'elle le dit plusieurs fois devant Jean Massieu : « Dieu ne permettrait pas que je fisse ou dise quelque chose de contraire à la foi catholique [1]. »

II

Le juge la ramène à ses Voix, à S. Michel, à ses saintes. Comment les honore-t-elle ? Leur obéit-elle toujours ? Comment les reconnaît-elle ? Leur fait-elle dire des messes ?

— « Je leur fais révérence, dit-elle, et, si quelquefois je ne l'ai pas fait, je leur en ai ensuite crié merci et pardon. Je les offre à la messe en la main du prêtre et en l'honneur de sainte Catherine.

« Je n'ai point fait brûler en l'honneur de sainte Catherine et de sainte Marguerite, qui sont en paradis, autant de cierges que je l'aurais voulu. Ces cierges, je les fais brûler en l'honneur de Dieu, de Notre-Dame et de sainte Catherine, qui est au ciel. Je ne fais point de différence entre sainte Catherine qui est au ciel et celle qui m'apparaît.

« De tout mon pouvoir, j'accomplis le commandement de Notre-Seigneur qui m'est fait par mes Voix. Pour ce qui est du saut de Beaurevoir, que j'ai fait contre leur commandement, je ne pus m'en tenir, et quand elles virent ma nécessité et que je ne savais ni ne pouvais m'en tenir, elles me secoururent et m'empêchèrent de me tuer. Quelque chose que j'aie faite en mes grandes affaires, mes saintes m'ont toujours secourue, et c'est signe que ce sont de bons esprits.

« Je reconnus S. Michel par le parler des anges. Quand il vint vers moi, il me dit que sainte Catherine et sainte Marguerite viendraient, et d'agir d'après leurs conseils, qu'elles étaient ordonnées pour me diriger et me conseiller en ce que j'avais à faire, et que je les crusse en ce qu'elles me diraient, que tel était le commandement de Notre-Seigneur.

« La première fois que je vis S. Michel, j'étais jeune enfant, et j'eus peur de ce que je voyais. Depuis, il m'enseigna et me montra tant de choses que je crus fermement que c'était lui. Sur toutes choses il me disait : « Sois bonne enfant et Dieu t'aidera ». Puis il me dit que je viendrais au secours de la France. Une grande partie de ce qu'il m'enseigna est dans ce livre (sans doute le registre des interrogatoires). Et l'ange me racontait la grande pitié qui était en royaume de France. »

[1] Ayroles, V, 157.

— Vous avez dit que pour avoir dit la vérité on est quelquefois pendu. Connaîtriez-vous donc en vous-même quelque crime ou faute pour lesquels vous pussiez ou dussiez mourir, si vous en faisiez l'aveu ?

— Non.

Elle n'avait en effet rien sur la conscience. C'est toujours avec complaisance qu'elle parle de S. Michel et de ses Voix. Elle semble revivre ces temps heureux où, toute jeune fille, elle s'entretenait avec ses saintes ; temps de jeunesse, de ravissement et de Paradis.

Cependant Cauchon n'était pas sans inquiétude sur sa procédure.

Un prêtre célèbre par sa science en droit canon, Jean Lohier, était à Rouen, se dirigeant sur Rome, où il mourut président du tribunal de la Rote. L'évêque de Beauvais le pria d'assister aux séances et de siéger. Lohier refusa. Cauchon lui demanda du moins de formuler son avis sur le procès, et lui donna communication des pièces. L'éminent canoniste exigea deux jours pour les étudier. On lui déclara qu'il devait terminer son examen le soir même. Il s'y résigna et exposa ainsi son avis :

— Ce procès, dit-il, est nul dans sa forme. Au lieu d'être détenue dans une prison d'Eglise, l'accusée est confinée dans une prison d'Etat et dans un lieu fermé où les assesseurs ne peuvent émettre librement leur opinion. Le procès vise des personnes qui ne sont pas citées juridiquement, comme le roi de France, dont l'honneur est attaqué et qui n'est pas représenté. L'accusée n'a pas eu à l'avance communication des pièces. Enfin et surtout on lui a refusé un avocat, si bien qu'elle doit, elle, pauvre fille sans instruction, répondre seule, sans assistance, sans conseil, sur des matières aussi graves et ardues que des révélations.

Ce jugement provoqua la colère de l'évêque de Beauvais :

— Voilà Lohier, dit-il à ses complices, Beaupère, Jacques de Touraine, Midi et Loyseleur, qui soulève des objections contre notre procès et le déclare vicié en tout point. Si on l'en croyait, ce qui est fait est sans valeur, et il faudrait tout recommencer. On voit bien de quel pied il cloche. Par saint Jean, nous ne ferons rien de ses conseils, et nous continuerons notre procès comme nous l'avons commencé.

Le lendemain Manchon rencontra Lohier à Notre-Dame de Rouen et lui demanda ce qu'il lui semblait du procès :

— Vous voyez comment ils procèdent, dit le savant canoniste. Ils la prendront, s'ils peuvent, par ses paroles, parce qu'elle dit : « Je *sais de certain* ce qui regarde mes apparitions ». Mais si elle disait : « *Il me semble* », je ne crois pas que personne puisse la condamner. Il paraît bien qu'ils procèdent plus par haine qu'autrement. Aussi ne resterai-je pas ici, et je n'y veux plus être.

Il sentait que sa vie était menacée, et il partit le lendemain pour Rome [1]. Du moins il avait dénoncé l'iniquité qui s'accomplissait, et montré la nullité

[1] Dépositions de Manchon, Ayroles, V, 172.

du procès. Mais rien ne pouvait arrêter Cauchon dans la voie de l'injustice volontaire et voulue. Ame cupide, vendue et méchante, il irait jusqu'au bout du crime.

XIV

HUITIÈME INTERROGATOIRE SECRET

Les mêmes juges se retrouvent à la prison le samedi matin 17 mars, veille de la Passion, pour le huitième interrogatoire secret.

I

Jeanne prête serment et on l'interroge sur S. Michel, pour en revenir à l'Eglise militante. C'est là qu'on espère la prendre.

— Dites-nous quelle était la figure, la forme, la taille, le vêtement de S. Michel, quand il venait vers vous.

— Il était en la forme d'un très vrai prud'homme. Quant à l'habit et aux autres choses, je n'en dirai plus rien. Pour ce qui est des anges, je les ai vus de mes yeux, et vous n'aurez plus d'autre chose de moi à ce sujet. Je crois les paroles et les faits de S. Michel aussi fermement que Notre-Seigneur Jésus-Christ a souffert la mort et la Passion pour nous. Et ce qui me porte à le croire, c'est le bon conseil, la bonne doctrine et le réconfort qu'il m'a faits et donnés.

— Voulez-vous, pour vos dits et faits, soit en bien, soit en mal, vous en rapporter à la décision de notre Mère la Sainte Eglise ?

— L'Eglise, je l'aime, et je veux la soutenir de tout mon pouvoir, pour notre foi chrétienne. Ce n'est pas moi que l'on devrait détourner de l'Eglise et empêcher d'aller à l'Eglise.

« Quant aux bonnes œuvres que j'ai faites et à ma venue, il faut que je m'en attende au Roi du ciel qui m'a envoyée à Charles, fils de Charles, roi de France, qui sera roi de France. Vous verrez bientôt que les Français gagneront une grande victoire que Dieu leur enverra, si grande que presque tout le royaume de France en sera ébranlé. Je le dis afin que quand cela sera arrivé, on se souvienne que je l'ai dit. »

— Dites-nous le terme de cet événement.

— Je m'en attends à Notre-Seigneur.

— Vous en rapportez-vous à la décision de l'Eglise ?

— Je m'en rapporte à Notre-Seigneur qui m'a envoyée, à Notre-Dame et à tous les bienheureux saints et saintes du Paradis. Or il m'est avis que c'est tout un, de Notre-Seigneur et de l'Eglise, et que l'on ne doit pas faire de difficulté. Pourquoi faites-vous difficulté que ce soit tout un ?

— Il y a l'Eglise triomphante où est Dieu, avec les saints, les anges et les âmes sauvées. L'Eglise militante, c'est Notre Saint Père le Pape vicaire de Dieu sur la terre, les cardinaux, les prélats de l'Eglise et le clergé et tous les bons chrétiens et catholiques. Cette Eglise bien assemblée ne peut errer et est gouvernée par le Saint-Esprit. Voulez-vous vous en rapporter à cette Eglise militante que nous venons ainsi de vous définir ?

Qu'on médite cette réponse de la sainte Pucelle :

— Je suis venue au roi de France, de par Dieu, de par la Vierge Marie et de par tous les bienheureux saints et saintes du Paradis, et de par l'Eglise glorieuse de là-haut, et de leur commandement. A cette Eglise-là je soumets tous mes faits et tout ce que j'ai fait et ai à faire. Quant à répondre si je me soumettrai à l'Eglise militante, je n'en répondrai pas maintenant autre chose.

Pour bien comprendre ces fortes paroles, il convient de se rappeler que l'Eglise a reçu le dépôt des révélations et que ce dépôt est clos, immuable, depuis les révélations de S. Jean. Il n'y aura plus de révélations publiques imposées à toute l'Eglise. Mais ce serait une grande erreur de prétendre que Dieu s'est interdit de communiquer avec les âmes par des révélations particulières. Ce serait attenter à la liberté de Dieu et priver les âmes de grâces exquises et abondantes. L'Eglise reconnaît qu'il y a des révélations particulières, elle les respecte, et ne les condamne pas ; mais comme elles ne font point partie du dépôt de la foi qu'elle est chargée de garder, elle ne se prononce pas sur leur vérité et leur authenticité. Elle ne se prononcerait que si elles renfermaient quelque chose de contraire à sa doctrine, car alors elles seraient fausses et condamnables.

Mais les révélations particulières, comme celles de Jeanne d'Arc, sont certaines pour ceux qui les reçoivent. Dieu doit les revêtir d'une certitude absolue puisqu'il donne à ses voyants une mission extraordinaire, que ceux-ci sont obligés d'accomplir. Ces voyants tiennent donc leur mission, non pas de l'Eglise, mais de Dieu lui-même. Ces vérités éclatent dans les paroles de Jeanne. Elle aime l'Eglise, elle voudrait de tout son pouvoir soutenir et étendre le règne de Dieu, la foi de l'Evangile. On ne doit pas l'empêcher d'aller à cette Eglise dont elle est l'enfant fidèle. Mais elle a accompli une mission qui ne lui vient pas de l'Eglise, celle de secourir « Charles, fils de Charles, roi de France, qui sera roi de France ». C'est à lui qu'elle a été envoyée par Dieu, par la Vierge Marie qui protège la France. Elle a été d'ailleurs approuvée dans sa mission par l'Eglise, puisque les docteurs de Poitiers se sont prononcés et ont déclaré qu'il fallait « la mettre en œuvre ». Aussi bien ses victoires, ses « bonnes œuvres » sont là qui la justifient. Elle ne pouvait pas ne pas marcher, puisque Dieu lui-même lui commandait d'aller « à Charles qui sera roi de France. »

A ces assurances elle ajoute une prophétie qui sera accomplie à Castillon : « Les Français gagneront bientôt « une grande besogne », une grande victoire que Dieu leur enverra et qui ébranlera presque tout le royaume. »

Quel contraste d'ailleurs entre les paroles de Jeanne, si claires, si limpides, si fermes, et le langage obscur, hésitant dans les termes, enveloppé, afin de la surprendre et de l'abuser ! Qu'est-ce que cette Eglise militante « bien assemblée » qui est gouvernée par l'Esprit-Saint et ne peut se tromper ? Quand est-ce qu'elle est « bien assemblée » ? Est-ce l'Eglise réunie au concile de Bâle, gouvernée par l'Université de Paris, et qui tentera de déposer le